



DAAC/24-1007-138 du 13/05/2024

**APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE PROFESSEUR RELAIS DAAC AUPRES DES
MUSEES DE LA VILLE DE MARSEILLE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 91 88 41 - Mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'une enseignante ou d'un enseignant du second degré de l'enseignement public, assurant une mission de conception, d'accompagnement et de promotion des projets menés en partenariat avec les Musées de la Ville de Marseille, rémunéré(e) sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 5, soit 3 750 euros annuels.

L'enseignante ou l'enseignant sera choisi(e) pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire, du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des modalités du travail en partenariat avec des structures culturelles.

La proximité géographique avec le territoire concerné est requise afin d'assurer une présence régulière.

Le professeur relais DAAC est expert dans un domaine, mais il a également des compétences transversales lui permettant de renseigner les équipes pédagogiques pour l'ensemble des 8 domaines mobilisables dans des projets EAC : arts visuels et patrimoine / cinéma et audiovisuel / culture scientifique / histoire et mémoire / éducation aux médias et à l'information / livre et lecture / musique / spectacle vivant.

Le professeur relais DAAC travaille pour les élèves de tous les niveaux, de la maternelle jusqu'au baccalauréat, et il s'adresse aux enseignants de toutes les disciplines.

Au niveau territorial, il est l'interlocuteur privilégié des personnels de direction, des inspecteurs et des enseignants pour la mise en place du PEAC.

MISSION GENERALE

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'action culturelle, il ou elle assurera la mission de professeur relais auprès des Musées de la Ville de Marseille.

Le professeur relais DAAC assurera ses missions en lien étroit avec la Division « publics et programmation culturelle » du pôle des Musées ainsi qu'avec la Mission Education Artistique et Culturelle de la Direction de la culture de la Ville de Marseille.

CONNAISSANCES ATTENDUES

- les textes officiels et de référence relatifs à l'éducation artistique et culturelle
- les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative et culturelle
- les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés, ADAGE.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

- attester d'une expérience certaine dans la conduite de projets EAC
- savoir animer des actions de formation
- savoir produire des supports pédagogiques à destination des enseignants

- maîtriser les outils de communication et informatiques, notamment pour les valorisations de projets
- savoir travailler en partenariat : Education nationale - Structure culturelle

QUALITES RECHERCHEES

- avoir une aisance écrite, orale et relationnelle
- savoir organiser son travail et gérer le suivi de plusieurs projets en même temps
- s'inscrire dans une démarche collective de projet et savoir travailler en équipe
- savoir rendre compte de ses missions

MISSIONS SPECIFIQUES

En accord avec les orientations en matière d'éducation artistique et culturelle, la Division « publics et programmation culturelle » du Pôle des musées et la Mission Education Artistique et Culturelle de la Direction de la culture de la Ville de Marseille, le ou la professeur relais contribuera au développement d'actions et de projets EAC à destination du public scolaire autour des collections et des expositions des Musées de la Ville de Marseille :

- participer le cas échéant, à la conception et l'animation des formations à destination des enseignants du 1er et du 2nd degrés dans le cadre du PAF
- accompagner la conception et le suivi de projets EAC pour les élèves scolarisés dans les écoles primaires, élèves à besoins éducatifs particuliers 1er et 2nd degrés
- participer aux commissions d'attribution de projets EAC et contribuer à la rédaction des bilans des projets
- accompagner le développement de ressources pédagogiques et apporter une expertise pédagogique sur les ressources conçues pour les enseignants du 1er et du 2nd degrés en lien avec des projets EAC transversaux pour les musées de la Ville de Marseille
- contribuer au développement des publics scolaires dans les musées

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2024-2025, à compter du 2 septembre 2024. Elle pourra être renouvelée pour un an, en fonction du premier bilan établi en juin 2025.

Les enseignant(e)s souhaitant faire acte de candidature sont invité(e)s :

- à prendre contact avec **Emmanuelle Aubouin, responsable du domaine Patrimoine à la DAAC** : daac.patrimoine@ac-aix-marseille.fr
- à transmettre par voie hiérarchique, avant le **14 juin 2024** à ce.daac@ac-aix-marseille.fr un dossier constitué des documents suivants :
 - curriculum vitae
 - lettre de motivation
 - dernier rapport d'inspection
 - avis circonstancié de leur chef d'établissement
 - toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature

Les enseignant(e)s dont la candidature sera retenue seront convoqué(e)s pour un entretien la semaine du 24 juin 2024. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :

Tel : 04 42 93 88 41

Mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille